

## Axes routiers & mobilité urbaine : Comment agir pour améliorer l'air de demain ?

*Les transports routiers sont à l'origine d'une part importante de la pollution atmosphérique dans la région Rhône Alpes. Les polluants émis tels que les particules fines PM10 et les Oxydes d'azote (NOx) connaissent des dépassements fréquents de valeurs limites prévues par la réglementation européenne, notamment en situation de proximité routière. Or, le long de ces voiries l'urbanisation est parfois dense.*

*L'étude européenne APHEKOM a notamment montré que le fait d'habiter à proximité du trafic routier pourrait être responsable de 15 à 30 % des nouveaux cas d'asthme chez l'enfant et les pathologies chroniques respiratoires et cardiovasculaires.*

### LA POLLUTION ATMOSPHERIQUE RISQUE DE COÛTER ENCORE PLUS CHER !

La qualité de l'air un enjeu majeur de santé publique.

Le coût sanitaire lié à la qualité de l'air est estimé entre 20 et 30 milliards d'euros (Mds €) par an pour la France métropolitaine.

(Source : Rapport du CGEDD Santé et Qualité de l'air extérieur).

En raison du non-respect du seuil réglementaire concernant les particules fines (PM10), la France pourrait être condamnée en 2012 à une amende de l'ordre de 11 millions d'Euros assortie d'astreintes journalières estimées à 240 000 Euros par jour.

Une procédure similaire doit être lancée très prochainement pour les dépassements récurrents du seuil réglementaire associé au dioxyde d'azote.

### Agir à l'échelle du territoire



**En moyenne sur une année, le secteur des transports est responsable de 87 % des émissions d'oxydes d'azote et 39 % des émissions de particules fines PM10 sur l'agglomération valentinoise.**

Le comité territorial Drôme-Ardèche d'Air Rhône-Alpes travaille à une meilleure connaissance de l'exposition des populations à la pollution liées aux transports au sein de l'agglomération et le long des axes de circulation afin d'apporter des outils d'aide à la décision pour les politiques publiques en matière de déplacements et d'urbanisation.

A ce titre, un observatoire de la qualité de l'air a été mis en place en 2010, le long du principal axe routier de la Vallée du Rhône, de Ternay (Rhône) à Rognac (Bouches-du-Rhône), en partenariat avec ASF et Air PACA.

Les résultats de cet important programme d'étude sont aujourd'hui disponibles.

## Observatoire A7 : quels enseignements ?

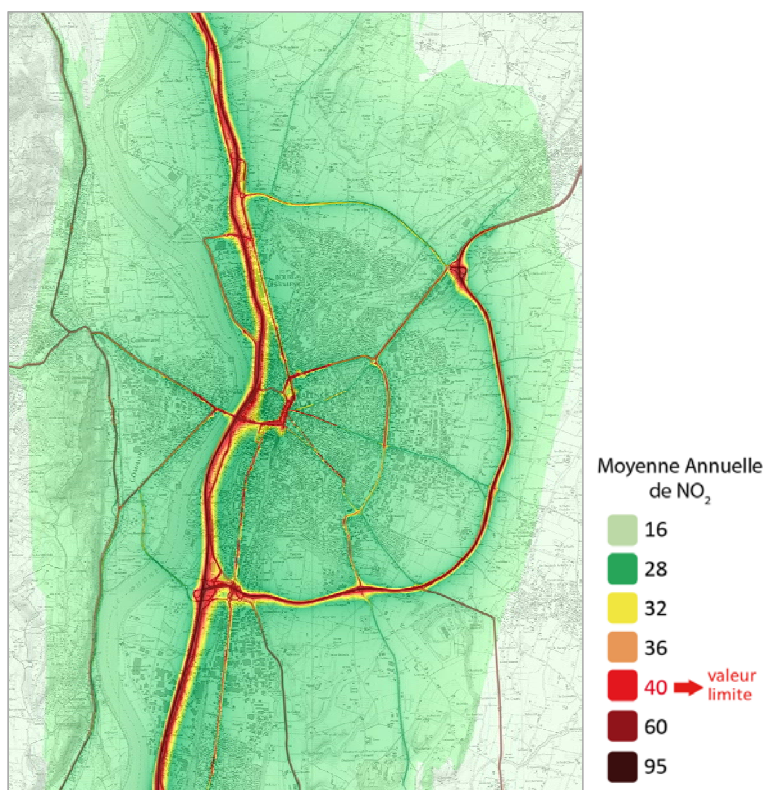
L'observatoire de l'autoroute A7 aboutit aujourd'hui à des cartographies à haute résolution spatiale de la qualité de l'air sur les territoires situés le long de cet axe, dont en particulier l'agglomération valentinoise.

L'étude montre que la pollution est maximale au centre de l'axe et décroît progressivement de part et d'autre de la voie jusqu'à atteindre des niveaux conformes à la réglementation (5 à 25 % de la valeur maximale) à 100 mètres de l'axe. Des simulations ont également permis d'identifier précisément la contribution des poids lourds et du reste du parc circulant sur l'autoroute dans les niveaux de NO<sub>2</sub> mesurés.

Sur l'ensemble de l'observatoire (région Rhône-Alpes et PACA) en 2011, 10 % de la population habitant à proximité de l'axe (à moins de 500m) a été soumise à des dépassements des seuils réglementaires de NO<sub>2</sub> et 16 % été exposée à une qualité de l'air dégradée (proche du seuil réglementaire).

Néanmoins, à l'échelle de l'agglomération de Valence, la contribution de l'A7 à l'exposition globale de la population au NO<sub>2</sub> est estimée à moins de 50 %.

Les scénarios de prospective 2015 et 2020 montrent que la qualité de l'air s'améliore par rapport à 2011 en raison de d'une baisse importante des émissions liée à la modernisation et l'amélioration technologique du parc de véhicules. Cependant, ces effets ne seront appréciables qu'à long terme et ne seront pas suffisants pour garantir un air sain à la population puisque certains secteurs resteront en dépassement de valeurs limites à ces horizons.



MOYENNE ANNUELLE DE NO<sub>2</sub> EN 2011 À VALENCE  
(40 µg.m<sup>-3</sup> EN MOYENNE ANNUELLE)

## Les mesures complémentaires

Des actions ambitieuses doivent être mises en œuvre dans le cadre des plans réglementaires en cours d'élaboration pour respecter la réglementation dès 2015.

Diminuer les émissions liées aux transports constitue l'un des principaux leviers d'action pour améliorer la qualité de l'air. Celui-ci pourra s'appuyer notamment sur le développement de solutions alternatives en matière de mobilité urbaine.

En complément, la planification doit s'orienter vers le développement d'un urbanisme qui protège les populations potentiellement exposées aux nuisances.

Outre ces mesures dépendantes des politiques publiques, il convient de rappeler que chacun d'entre nous peut contribuer au quotidien à améliorer la qualité de l'air en changeant ses habitudes et en adaptant son comportement. La santé de tous en dépend !

 CONTACT PRESSE

Manuel MARQUIS - Directeur territorial Zone Ouest - 09 72 26 48 90 - [direction@air-rhonealpes.fr](mailto:direction@air-rhonealpes.fr)